

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Piedmont du 15 juillet 2021 à 16h00 en la salle de l'hôtel de ville.

La séance a eu lieu sous la présidence de Madame la Mairesse Nathalie Rochon, à laquelle étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers Diane Jeannotte, Claudette Laflamme, Daniel Houde et Claude Brunet.

Était aussi présente : Madame Sylvie Dupuis, Directrice générale adjointe.

Absence des conseillers Madame Pascale Auger et Monsieur Pierre Salois.

## **MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT**

### **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUILLET 2021 À 16H00**

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Constatation du quorum, conformité de l'avis de convocation et acceptation de l'ordre du jour ;
2. Embauche d'une directrice au Service de l'urbanisme et de l'environnement ;
3. Embauche temporaire de Monsieur Benoit Fugère à titre de conseiller à la direction du Service de l'urbanisme et de l'environnement;
4. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 881-21 décrétant des travaux de réhabilitation d'un ponceau sous le chemin Avila et un emprunt de 405,000\$ pour en acquitter le coût ;
5. Période de questions ;
6. Levée de l'assemblée.

13683-0721

#### **Résolution – Constatation du quorum, conformité de l'avis de convocation et acceptation de l'ordre du jour**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil affirment que l'avis de convocation a été donné conformément à la loi et qu'ils constatent qu'il y a quorum.

Il est proposé par Diane Jeannotte, appuyé par Daniel Houde et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13684-0721

#### **Résolution – Embauche d'une directrice au Service de l'urbanisme et de l'environnement**

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit procéder à l'embauche d'une personne pour combler le poste de directrice au Service de l'urbanisme et de l'environnement ;

**ATTENDU QUE** le comité de sélection a procédé à l'entrevue de trois (3) candidats;

**ATTENDU** la recommandation du comité de sélection ;

Il est proposé par Claude Brunet, appuyé par Diane Jeannotte et résolu d'**EMBAUCHER** Madame Kahina Gouali au poste de directrice au Service de l'urbanisme et de l'environnement à compter du 2 août 2021 avec une période de probation de six (6) mois, et d'autoriser la mairesse et le directeur général à signer le contrat de travail de Madame Gouali.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13685-0721

**Résolution – Embauche temporaire de Monsieur Benoit Fugère à titre de conseiller à la direction du Service de l'urbanisme et de l'environnement**

**ATTENDU QU'**une nouvelle directrice au Service de l'urbanisme et de l'environnement de la municipalité entre en fonction le 2 août 2021 et qu'il y a lieu de lui offrir des services d'accompagnement et de soutien pour permettre une meilleure intégration de celle-ci;

Il est proposé par Daniel Houde, appuyé par Diane Jeannotte et résolu d'**EMBAUCHER** Monsieur Benoit Fugère à titre de conseiller à la direction du Service de l'urbanisme et de l'environnement et d' **AUTORISER** la mairesse et le directeur général et greffier à signer le contrat de travail de Monsieur Fugère.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 881-21 décrétant des travaux de réhabilitation d'un ponceau sous le chemin Avila et un emprunt de 405,000\$ pour en acquitter le coût**

Avis de motion est par la présente donnée par Claudette Laflamme à l'effet qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine assemblée, un règlement portant le numéro 881-21 décrétant des travaux de réhabilitation d'un ponceau sous le chemin Avila et un emprunt de 405,000\$ pour en acquitter le coût.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

13686-0721

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 16h08, considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par Daniel Houde, appuyé par Diane Jeannotte et résolu que l'assemblée soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**NATHALIE ROCHON**  
Mairesse

---

**SYLVIE DUPUIS**  
Directrice générale adjointe

Je, Nathalie Rochon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*.

---

**NATHALIE ROCHON**  
Mairesse